



Evaluation des structures en vague B

Département de l'évaluation (DEV)

Plan

- Contexte
- Calendriers
- Evaluation Inserm – Eligibilité
- Evaluation Inserm – Critères et étapes
- Dossier Hceres et consignes pour son utilisation par l’Inserm



Contexte

Contexte d'une réforme du Hceres

- Nouveau Guide d'évaluation Hceres
 - Commun aux évaluateurs et évalués
 - Souple
 - Pour un dossier scientifique unique
- Visites en présentiel sur demande de l'unité et/ou des tutelles
- Calendrier décalé et découpé en groupes



Calendriers

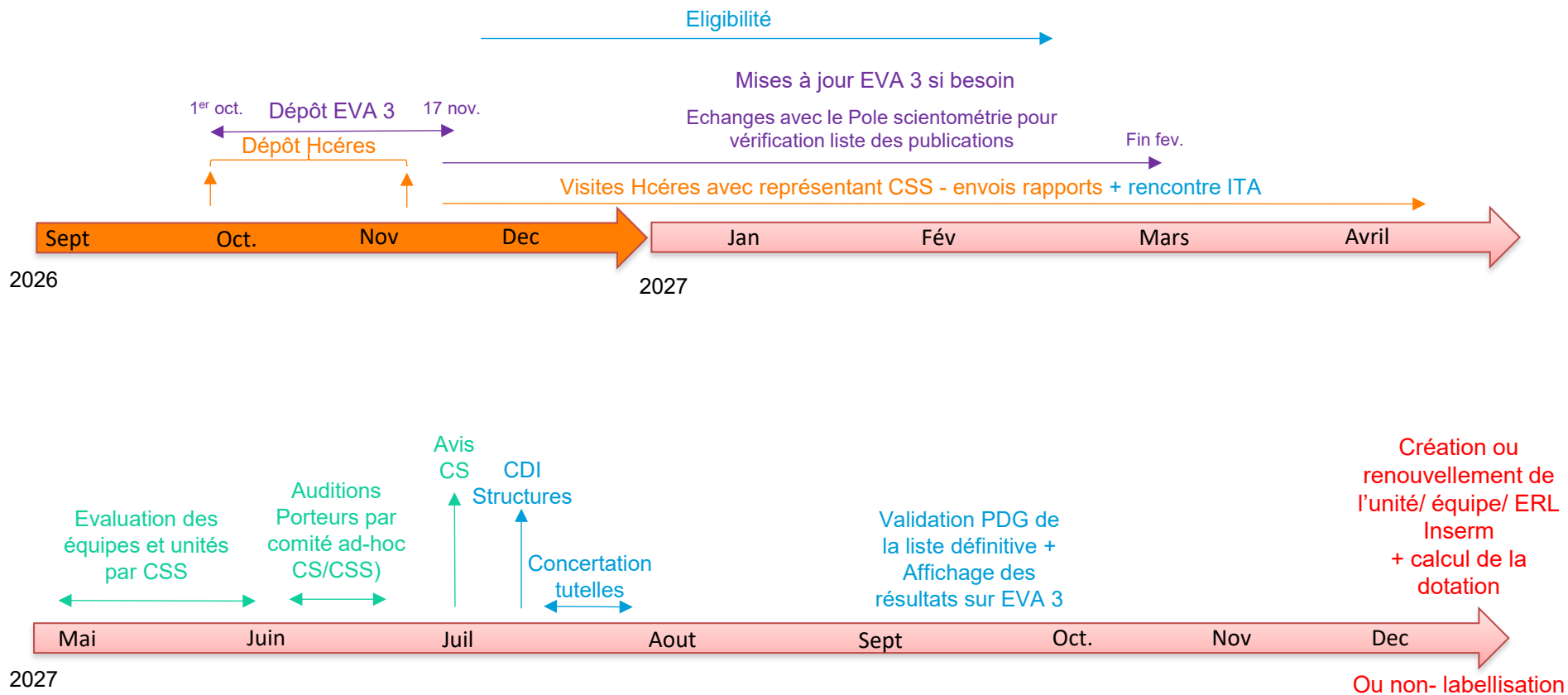
Calendrier Hceres – dernières mises à jour

Groupes	Sites (nombre d'unités concernées)	Deadline du dépôt de dossier	Début des visites	Envoi des rapports annoncé
B1	Nantes (8)	28-09-2026	07-12-2026	Mars 2027
B2	Rennes, Caen (15)	02-11-2026	11-01-2027	Avril 2027
B3	Rouen (6)	02-11-2026	08-02-2027	Mai 2027
B4	Poitiers (4)	14-12-2026	22-02-2027	Juin 2027
B5	Angers (1)	15-02-2027	26-04-2027	Aout 2027
B6	---			
B7	Limoges (7)	03-05-2027	12-07-2027	Octobre 2027
B8	Brest (4)	24-05-2027	30-08-2027	Novembre 2027
B9	Bordeaux, Guyane, Antilles (10)	05-07-2027	13-09-2027	Décembre 2027

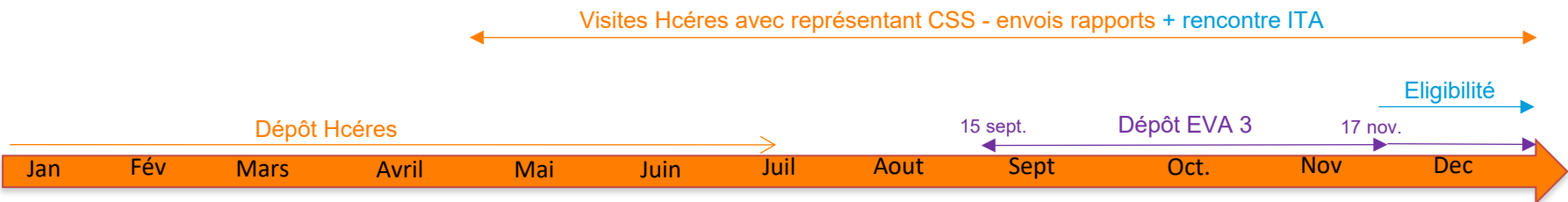
Labellisation
prévue pour
Janvier 2028

Labellisation
prévue pour
Janvier 2029

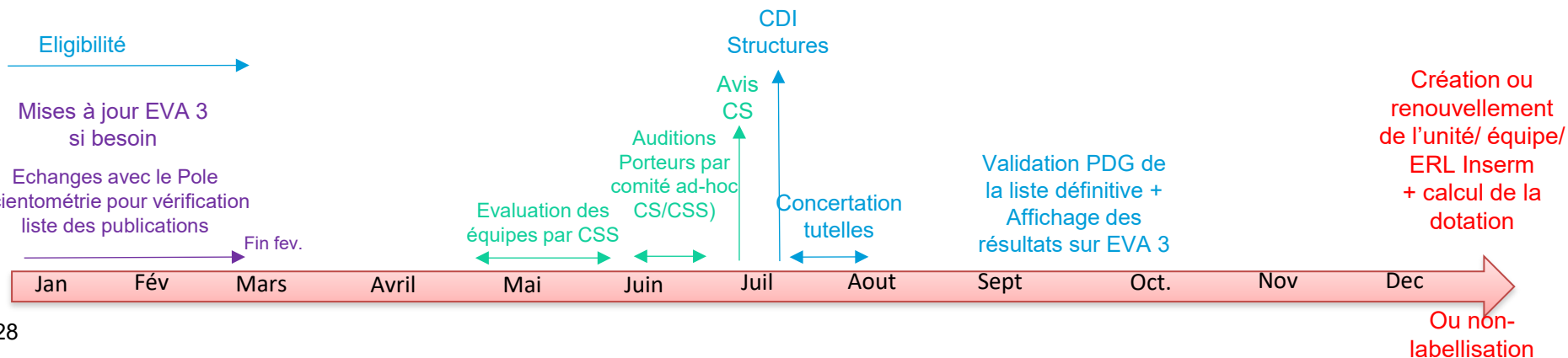
Calendrier Inserm pour les sites de Nantes, Rennes, Caen, Rouen



Calendrier Inserm pour Poitiers, Angers, Limoges, Brest, Bordeaux et La Guyane



2027



2028



Evaluation Inserm - Eligibilité

Demande de labellisation Inserm : Projet d'Unité, équipe ou ERL pour le futur contrat

Unité mixte de recherche : Entité de recherche créée par la signature d'un contrat entre l'Inserm et un autre établissement ou organisme de recherche. Une UMR peut être mono ou pluri-équipes.

Equipes de recherche : Entité opérationnelle élémentaire dans le système de recherche mis en place par l'Inserm, avec programme scientifique cohérent et des moyens adéquats pour le mener.

Equipes de recherche Labellisée (ERL) : Equipe (ou ensemble d'équipes) dans une unité avec des labellisations autres que l'Inserm. → **Inscription sous processus unité**

Rappel : Le **porteur de projet** (unité, équipe ou ERL) doit pouvoir effectuer 1 mandat complet. Si **départ** prévu avant la fin du mandat : → Avant dépôt sur EVA 3 : discussion avec Institut Thématique et demande de dérogation avec identification d'une personne qui prendra la suite jusqu'à la fin du mandat.

Un chercheur émérite ne peut pas assurer une direction d'équipe ou d'unité.

Demande de labellisation Inserm : Précisions sur les équipes, unités mono-équipe ou ERL mono-équipe - Eligibilité

Taille et composition :

- Au moins un **chercheur titulaire exerçant des activités de recherche à temps plein**

« L'absence de chercheur titulaire dans une équipe ne pourra être justifiée que dans des équipes cliniques ou en SHS qui seraient insérées dans un environnement où des chercheurs titulaires d'autres équipes de l'unité contribuent au projet de l'équipe »
→ **Examen approfondi DEV-IT lors de l'éligibilité**

- Au moins **5 Equivalent Temps-Plein (ETP)** (chercheurs titulaires et contractuels incluant les post-docs, ingénieurs et techniciens (ETP=1), PU/MCF (0,5), hospitalo-universitaires (0,33), PH (0,2).

« La labellisation Inserm d'équipe de petite taille doit rester une exception motivée par une situation particulière » → **Examen approfondi DEV- IT lors de l'éligibilité**

Rappel : Les émérites ne peuvent pas être considérés comme chercheur titulaire exerçant à temps plein et ne sont pas comptés dans les ETP.



Evaluation Inserm – Critères et étapes

Critères d'évaluation Inserm

- **Les réalisations majeures des effectifs prévus pour le futur contrat** (publications et produits de valorisation) : Qualité, rigueur, diffusion et impacts (scientifique, sociétal, ...)
- **Le positionnement national, européen et international** : Visibilité, attractivité et reconnaissance ; Collaborations académiques et/ou industrielles ; Insertion dans des réseaux scientifiques nationaux, européens ou internationaux
- **Le programme proposé** : Cohérence, originalité et pertinence ; **Importance stratégique pour l'Inserm** ; Plus-value de l'équipe pour les unités pluri-équipes ; **Adéquation avec les moyens humains, techniques et financiers.**
- **Organisation, fonctionnement et direction** : Organisation et gouvernance ; Stratégie managériale et animation ; Capacité de direction du responsable.

Evaluation Inserm qui s'appuie sur :

A renseigner et déposer sur EVA3 par les porteurs* :

- Dossier Hcéres (document + portfolio)
- Renseignements administratifs avec choix de CSS et IT de rattachement
- Composition future équipe/unité
- CV des porteurs de projet d'unité et d'équipe (+ DUA et successeurs)

Documents fournis par l'Inserm:

- Rapport d'évaluation Hcéres (ou pré-rapport) envoyé au DEV
- Analyse scientométrique (indicateurs bibliométriques pour les équipes + analyse pour les unités)



Mettez bien à jour vos ORCID

* Attention, le porteur de projet d'unité doit inscrire les équipes pour que les responsables d'équipes puissent ensuite compléter

Visite d'unité : Organisée par le Hcéres

- Un **expert institutionnel membre de la CSS** de rattachement de l'unité dans le Comité
 - Le porteur doit bien indiquer la CSS de rattachement de l'unité au Hcéres.
 - Le DEV propose le nom de l'expert institutionnel au Hcéres, et d'autres experts potentiels si d'autres CSS sont concernées par une partie importante de l'unité.
- L'Inserm peut envoyer des observateurs des CSS impliquées si pertinent (→ A organiser par le DEV)
- L'Inserm envoie un représentant des élus C de la CSS de rattachement de l'unité (→ Importance de l'accueil par DU et Comité Hcéres le cas échéant). Cette visite peut aussi avoir lieu à un autre moment que la visite Hcéres et donne lieu à un rapport écrit.
- Des représentants de l'Inserm (Instituts thématiques et Délégués Régionaux) s'entretiennent avec le Comité lors de la réunion des tutelles
- Programme scientifique de la visite qui peut être adapté en fonction des situations particulières (ex: fortes restructurations) (→ A porter par le DU, appuyé par IT, et DEV)



Inserm

Précisions sur les principales étapes de l'évaluation Inserm

Evaluation par la CSS de rattachement :

- Des équipes (dont unités mono-équipes et ERL mono-équipes)
 - Sur la base des critères d'évaluation présentés : Réalisations majeures ; Positionnement national, européen et international ; Programme proposé ; Organisation, fonctionnement et direction.
 - En mettant l'accent sur les éléments venant en compléments de ceux du rapport Hceres : en particulier, « pertinence par rapport au champ d'action Inserm et à sa stratégie » ; « adéquation du projet avec les moyens humains, techniques et financiers » ; Capacité de direction des responsables
- Des unités et ERL pluri-équipes
 - Sur des aspects transversaux aux équipes : Gouvernance, organisation et cohérence du programme global

→ Transmission au porteur de projet d'unité, des fiches d'évaluation des équipes et de la fiche de synthèse de l'unité, avec points forts et points à améliorer et avis global de la commission (sans appréciations) + rapport de visite de l' élu C représentant du personnel

Précisions sur les principales étapes de l'évaluation Inserm

Audition du porteur de projet par comité ad-hoc (CSS-CS)

- Composition du comité : Présidence et vice-présidence de la session Structure de la CSS de rattachement de l'unité ; au moins un des rapporteurs de chacune des équipes du projet d'unité ; représentant des personnels ITA de la CSS et du CS ; membres du CS compétents dans le(s) champ(s) thématiques de l'unité.
- Visioconférence, temps dépendant du nombre d'équipes
- Présentation globale du projet scientifique de l'unité, de sa structuration et sa gouvernance + Réponses aux commentaires transmis au DU suite à l'évaluation des CSS
 - Complétion et mise à jour de la fiche de synthèse unité et commentaires avec points forts / points à améliorer (repris pour la lettre de mission du directeur d'unité)
 - Révision possible des fiches « équipes »

Avis du Conseil Scientifique

- Analyse les fiches de synthèse équipes et unités suite à l'audition
 - avis favorable ou réservé

Décision finale par la Direction Inserm suite à des concertations avec les autres tutelles



Dossier Hceres et consignes pour son utilisation par l'Inserm

Présentation du guide Hceres

Composition du dossier

- **Préambule** : historique, spécificités et positionnement de l'unité ; principales évolutions envisagées pour le futur mandat
- **4 dimensions**
 - Avancées des connaissances et rayonnement scientifique
 - Inscription des activités de recherche dans la société
 - Ressources humaines, culture de recherche et intégrité scientifique
 - Vision stratégique, pertinence et faisabilité du projet
- **Liste des productions scientifiques mentionnées**
- **Portfolio**
- **Tableaux des effectifs**

Concerne le bilan

Recommandations spécifiques Inserm pour la préparation du dossier Hceres

Déclinaison Unité et équipe

« Si l'unité est organisée en plusieurs équipes, le bilan et le projet sont d'abord présentés au niveau de l'unité, puis **déclinés pour chaque équipe** en ne conservant que les questions pertinentes et en substituant « unité » par « équipe ». (Cf page 12 du guide)

Taille

- Recommandée par le Hceres à titre indicatif (15p pour ≤ 20 permanents, 30P si $20 \leq$ taille ≤ 50 , 40 à 80p si ≥ 50 permanents)
- Possibilité d'y déroger afin de présenter correctement le projet scientifique **de l'unité et de chacune des équipes** (dimension 4)

ERL : Pas de dossier spécifique pour les demandes d'ERL, projet intégré dans le dossier de l'unité. Bien préciser le périmètre de l'ERL dans le préambule et lors de la présentation du projet de l'équipe ou des équipes concernées.

Recommandations spécifiques Inserm pour la préparation du dossier Hceres

Liste des réalisations mentionnées et portfolio :

- Privilégier celles qui viennent étayer la faisabilité du projet futur soit par leur thèmes et résultats soit par les auteurs qui feront partis des effectifs du futur contrat.
- Faciliter la lecture du Portfolio aux évaluateurs (structuration explicite)

Structuration et rédaction :

- Langue : Anglais ou français (selon les disciplines)
- Adresser explicitement les **questions présentées en annexe du guide** qui balaient les éléments nécessaires pour l'évaluation (sorte de *template* visant à faciliter le travail des unités et des évaluateurs)

Focus sur la dimension 4 : Vision stratégique, pertinence et faisabilité du projet

- Quels sont les **objectifs scientifiques et sociétaux** pour les années à venir, et quelle **stratégie** a été définie pour les atteindre ?
- Quelles **thématiques scientifiques, programmes de recherche et initiatives de valorisation** l'unité souhaite-t-elle développer dans le cadre de cette stratégie ?
- Comment l'unité **positionne-t-elle cette stratégie par rapport à celle de ses tutelles**, et comment prend-elle en compte **son environnement** ?
- Quels changements éventuels l'unité prévoit-elle dans **sa gouvernance et son organisation interne** pour mettre en œuvre son projet ?
- Quelles évolutions en matière de **ressources humaines** l'unité anticipe-t-elle, et comment ces évolutions s'accordent-elles avec les ambitions scientifiques de son projet ?
- Quelles actions nouvelles l'unité prévoit-elle pour faire évoluer ou renforcer sa **culture de recherche** ?
- Comment l'unité s'assure-t-elle que la mise en œuvre de sa stratégie est compatible avec les **moyens immobiliers et techniques** disponibles ?
- Comment l'unité entend-elle répartir **ses ressources financières** pour appuyer ses équipes et ses chercheurs...?
- ...



**Ajouts post-webinaire de
présentation du 23 avril 2026**

Précisions

Lors du webinaire, une question a été soulevée concernant la période d'évaluation retenue par l'Hcéres.

Après vérification, les périodes d'évaluation suivantes ont été confirmées :

- 01/01/2021 – 31/12/2025 pour les unités dont le dossier est déposé au Hceres en 2026 ;
- 01/01/2022 – 31/12/2026 pour les unités dont le dossier est déposé au Hceres en 2027.

Les analyses bibliométriques de l'Inserm sur les effectifs prévus pour le futur contrat seront réalisées sur ces mêmes périodes à l'exception du site de Poitiers qui dépose au Hceres fin 2026 pour une labellisation au 1er janvier 2029. La période pour l'analyse bibliométrique sera donc 01/01/2022 – 31/12/2026.



Contacts

En cas de besoin

Pour toute question relative aux évaluations des structures :

Mail générique : eval-structures.dev@inserm.fr

Contacts DEV:

- Directrice : Marion CIPRIANO : marion.cipriano@inserm.fr
- Directrice adjointe : Meriem MAROUF : meriem.marouf@inserm.fr
- Chargée de mission – Structures : Livia PEDROZA : livia.pedroza@inserm.fr
- Assistante – Structures : Anaïs SOLLE : anais.solle@inserm.fr

Plus d'informations :

- Hcéres : https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/hceres-guide-evaluation_recherche.pdf
- Inserm – <https://pro.inserm.fr/rubriques/en-labo/vie-et-evaluation-des-unites/evaluation-des-unites/calendrier-evaluation>

Annexe : Cas particuliers

- Equipes Atip-Avenir et ERC

Cas particulier

Les équipes Atip-Avenir, les ERC Starting et ERC Consolidator (qui n'étaient pas labellisées Inserm lors du mandat précédent) sont reconnues comme équipes par l'Inserm sur la durée du programme.

Celles dont le contrat prendra fin au cours du prochain mandat auront la possibilité de postuler à une labellisation d'équipe Inserm, indépendamment de leur vague d'évaluation (hors-vague) avant d'être ensuite évaluées de nouveau dans le cadre de leur vague.

Les équipes Atip-Avenir, et/ou ERC qui ne souhaiteraient pas être évaluées de manière anticipée auront le statut d'Equipe Emergente au sein de leur unité, avec accord du Directeur / Directrice d'unité (DU), jusqu'à la prochaine évaluation Hcéres et appréciation par l'Inserm de leur unité.